

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CARTE PROFESSIONNELLE

(TITRES I ET II DU LIVRE VI DU CODE DE LA SECURITE INTERIEURE)

Ce formulaire vous permet d'effectuer votre demande de renouvellement de carte professionnelle au plus tard 3 mois avant la fin de validité de votre titre initial.

En vertu de l'article R612-17 du code de la sécurité intérieure, si votre dossier de renouvellement s'avère <u>complet</u> et envoyé dans le délai ci-dessus, un récépissé vous sera adressé par le CNAPS afin de vous permettre de continuer à exercer votre activité de sécurité privée dans l'attente d'une décision du CNAPS.

Vous êtes informé(e) que dans le cadre de l'examen de votre demande de renouvellement, le CNAPS procèdera à une enquête administrative.

A compter du 1^{er} janvier 2018, un justificatif attestant du suivi d'une formation continue (MAC) devra être joint à votre demande de renouvellement de carte professionnelle, en application des articles R. 612-17 et R. 622-15.

► Je précise mon identité et mes coor	données	
NUB ¹ :/_/_/_/_/_		
Nom:		
Prénom(s):		
Date de naissance :/		
Lieu de naissance : Ville :	Département :	Pays:
Adresse:(N° de la voie) (Extension : bis, ter.) (Type	de voie : avenue, etc.) (Nom de la voie)	
Code postal:	Commune :	
Téléphone ://		
Courriel ² :		-

 $^{^1}$ Ce numéro correspond aux 7 derniers chiffres figurant sur vos précédents titres délivrés par le CNAPS : CAR-010-2010-03-12-20100309715

² Les correspondances du CNAPS seront adressées prioritairement à cette adresse électronique. Renseignez votre adresse courriel en lettres capitales.

Pour fa suivante	ciliter la distribution du courrier, si vous êtes hébergé(e) chez un tiers, merci de compléter la mention ? :
Chez M	I. / Mme
	ndique la ou les activité(s) de sécurité privée que je souhaite renouveler cocher la ou les activité(s) correspondant à votre (vos) attestation(s) MAC)
	vités cochées ci-dessous doivent correspondre aux modules suivis au cours de votre formation continue et attestation MAC.
	Agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'utilisation de moyens électroniques
	Agent de télésurveillance
	Agent cynophile
	Chien n° 1:
	Numéro d'identification :
	Chien n° 2:
	Numéro d'identification :
	Opérateur de vidéoprotection
	Agent de sûreté aéroportuaire
	Agent de protection physique de personnes
	Agent de recherches privées
	Transport de fonds : Agent de convoyage de fonds et de valeurs
	Transport de fonds : Agent de maintenance et gestion de IAB ³
	Transport de fonds : Opérateur de traitement de valeurs
► J'i	dentifie les pièces justificatives à joindre à ma demande
	ficatif de mon identité : z cocher la case correspondant à votre situation)
OU	☐ Une copie recto verso de votre carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité si vous êtes Français ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.
	☐ Si vous êtes ressortissant d'un État tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen, veuillez fournir :
	- Une copie recto verso de votre titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité salariée.

³ Installations automatisées bancaires

	 Si vous êtes étudiant, vous devez produire une copie recto verso de votre titre de séjour en co de validité portant la mention « étudiant-élève ».
	- Si vous êtes étudiant de nationalité algérienne, vous devez produire une copie recto verse votre titre de séjour en cours de validité portant la mention « étudiant-élève » et une copie votre autorisation provisoire de travail.
	☐ Si vous êtes né(e) en Polynésie française, veuillez fournir un acte de naissance datant de moin mois.
<u>ET</u>	
	s êtes « agent cynophile » et si vous utilisez de nouveaux chiens dont les numéros d'identification ne figur r votre carte professionnelle actuelle, vous devez fournir :
	Le certificat d'identification du ou des chiens
	L'attestation de formation pratique et théorique que vous avez suivie avec chacun d'eux.
Le just	tificatif de maintien et actualisation des compétences :
	☐ Attestation MAC dûment remplie et signée par l'organisme de formation
	Attestation de recyclage SST, PSC1, PSE1 valide, le cas échéant
compé humai	tences : celui relatif à l'activité cynophile, et celui relatif à l'activité de gardiennage ou de surveillane.
compé humai	tences : celui relatif à l'activité cynophile, et celui relatif à l'activité de gardiennage ou de surveille ne. s êtes ressortissant étranger, veuillez fournir : Le document original équivalent au bulletin n° 3 du casier judiciaire du pays d'origine or
Si vou ATTE CNAP Pour v	tences : celui relatif à l'activité cynophile, et celui relatif à l'activité de gardiennage ou de surveille ne. s êtes ressortissant étranger, veuillez fournir : Le document original équivalent au bulletin n° 3 du casier judiciaire du pays d'origine or provenance, de moins de trois mois, accompagné d'une traduction en langue française effectuée un traducteur certifié. NTION : Assurez-vous que votre centre de formation dispose d'une autorisation d'exercice délivrée p S, faute de quoi votre formation risque de ne pas être reconnue pour renouveler votre carte professionn
ATTE CNAP Pour v « Auto	tences : celui relatif à l'activité cynophile, et celui relatif à l'activité de gardiennage ou de surveille ne. s êtes ressortissant étranger, veuillez fournir : Le document original équivalent au bulletin n° 3 du casier judiciaire du pays d'origine or provenance, de moins de trois mois, accompagné d'une traduction en langue française effectuée un traducteur certifié. NTION : Assurez-vous que votre centre de formation dispose d'une autorisation d'exercice délivrée p S, faute de quoi votre formation risque de ne pas être reconnue pour renouveler votre carte professionn vérifier la validité de l'autorisation d'exercice de votre centre de formation, consultez le téléser
ATTE CNAP Pour v « Auto Je sous Quicon	tences : celui relatif à l'activité cynophile, et celui relatif à l'activité de gardiennage ou de surveille ne. s êtes ressortissant étranger, veuillez fournir : Le document original équivalent au bulletin n° 3 du casier judiciaire du pays d'origine ou provenance, de moins de trois mois, accompagné d'une traduction en langue française effectuée un traducteur certifié. NTION : Assurez-vous que votre centre de formation dispose d'une autorisation d'exercice délivrée p S, faute de quoi votre formation risque de ne pas être reconnue pour renouveler votre carte professionn vérifier la validité de l'autorisation d'exercice de votre centre de formation, consultez le téléser prisation des entreprises » accessible sur le site internet du CNAPS. e signe ma demande signé(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont complets, exacts et since
ATTE CNAP Pour v « Auto Je sous Quicon d'empr	tences : celui relatif à l'activité cynophile, et celui relatif à l'activité de gardiennage ou de surveille ne. s êtes ressortissant étranger, veuillez fournir : Le document original équivalent au bulletin n° 3 du casier judiciaire du pays d'origine ou provenance, de moins de trois mois, accompagné d'une traduction en langue française effectuée un traducteur certifié. NTION : Assurez-vous que votre centre de formation dispose d'une autorisation d'exercice délivrée p S, faute de quoi votre formation risque de ne pas être reconnue pour renouveler votre carte professionn vérifier la validité de l'autorisation d'exercice de votre centre de formation, consultez le téléser prisation des entreprises » accessible sur le site internet du CNAPS. Esigne ma demande signé(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont complets, exacts et sinc que se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende de grande sur le site internet du coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende de grande sur le site internet du coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende de grande de gran
ATTE CNAP Pour ve Auto	s êtes ressortissant étranger, veuillez fournir: Le document original équivalent au bulletin n° 3 du casier judiciaire du pays d'origine ou provenance, de moins de trois mois, accompagné d'une traduction en langue française effectuée un traducteur certifié. NTION: Assurez-vous que votre centre de formation dispose d'une autorisation d'exercice délivrée par S, faute de quoi votre formation risque de ne pas être reconnue pour renouveler votre carte professionne vérifier la validité de l'autorisation d'exercice de votre centre de formation, consultez le téléser prisation des entreprises » accessible sur le site internet du CNAPS. E signe ma demande Esigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont complets, exacts et sincique se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende disonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal).

▶ J'envoie ma demande

Vous devez envoyer votre demande à la délégation territoriale dans le ressort de laquelle vous êtes domicilié. Pour savoir quelle délégation territoriale est compétente, vous pouvez cliquer ici : http://www.cnaps-securite.fr/noustrouver/

ATTENTION

- si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France ou d'un des État parties à l'accord sur l'Espace économique européen et que vous n'êtes pas domicilié en France,
- si vous travaillez pour une entreprise étrangère établie sur le territoire de l'Union européenne ou d'un des État parties à l'accord sur l'Espace économique européen.

Votre demande, accompagnée des pièces justificatives, devra être adressée à la délégation territoriale Ile-de-France.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer et à répondre à votre demande de titre et à permettre la consultation de ce titre sur les Téléservices du CNAPS dans les conditions prévues par la délibération n° 2014-11-20-003-D du Collège du CNAPS. Le responsable de traitement est le CNAPS. Les destinataires des données sont les services instructeurs et le service des affaires juridiques du CNAPS en cas de recours administratif préalable. Dans le cadre des Téléservices du CNAPS, les destinataires sont les personnes listées à l'article 3 de la délibération précitée. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service des affaires juridiques du CNAPS - 2/4/6 boulevard Poissonnière - 75009 PARIS.

Dans le cadre de l'enquête administrative prévue aux articles L. 612-20 et L. 622-19 du code de la sécurité intérieure, votre demande donnera lieu à consultation des traitements de données à caractère personnel gérés par les services de police et de gendarmerie nationales.